



HAL
open science

Le développement de l'attractivité et la valorisation de l'activité du CDI grâce à des outils de communication numériques pour favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves

Pierre Goti

► To cite this version:

Pierre Goti. Le développement de l'attractivité et la valorisation de l'activité du CDI grâce à des outils de communication numériques pour favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves. Education. 2021. dumas-03618202

HAL Id: dumas-03618202

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03618202v1>

Submitted on 24 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mention : « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et
de la Formation »

Parcours : Professeur Documentaliste

**Le développement de l'attractivité et la valorisation
de l'activité du CDI grâce à des outils de
communication numériques pour favoriser la
réussite scolaire et l'épanouissement des élèves**

**soutenu par
Pierre Goti
le 18 Mai 2021**

Nom du Référent de mémoire
Véronique Augé

Jury de soutenance :
Véronique Augé
Sophie Gebeil

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué au succès de mon stage en responsabilité, et qui m'ont aidé lors de la rédaction de ce mémoire.

Je voudrais dans un premier temps remercier, Mme Candotti, cheffe d'établissement du Lycée Périer, pour son accueil et sa disponibilité tout au long de cette année. Je remercie également toute l'équipe pédagogique pour leur confiance et leur intérêt envers les divers projets collaboratifs que j'ai pu leur proposer.

Je tiens à remercier très sincèrement mes enseignantes de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE), Brigitte Tafforin, Elodie Keller, Véronique Augé, pour leur accompagnement, que ce soit avant, mais aussi après ma réussite au CAPES de Documentation. Elles ont énormément contribué à forger ma posture de professeur documentaliste, et m'ont transmis toutes les clés pour la faire évoluer. J'exprime également toute ma reconnaissance à ma tutrice, Nathalie Sobolewski, pour ses judicieux conseils et sa disponibilité durant toute cette année de stage.

Je voudrais enfin adresser mes remerciements les plus chaleureux à deux personnes qui m'ont manifesté un soutien inconditionnel durant cette période. Tout d'abord, Evelyne Montel, pour son amitié ô combien précieuse, pour sa franchise, son authenticité, et pour la bienveillance qu'elle manifeste depuis des années à mon égard, à en faire pâlir la définition. Et enfin, Laura Atlan, pour son aide inestimable et ses immenses qualités humaines, qui nous ont conduit à travailler en tandem, au delà d'une simple entente professionnelle.

Table des matières

Table des matières.....	3
Introduction.....	4
1. Construire un dispositif de médiation numérique en prenant en compte la notion d'architecture de l'information.....	8
1.1 Architecture de l'information et portail documentaire.....	9
1.2 Vers une application mobile du CDI ?.....	14
1.3 Médiation numérique et pédagogie autour de la recherche d'information	16
2. Communiquer des informations à l'ensemble de la communauté scolaire grâce à l'usage des réseaux sociaux numériques.....	19
2.1 Comprendre les usages autour des réseaux sociaux en questionnant l'apport des sciences cognitives.....	20
2.2 Choisir un réseau social en fonction des besoins de la communauté scolaire.....	24
2.3 Réinvestir ces connaissances dans sa pratique pédagogique : les réseaux sociaux dans l'éducation aux médias et à l'information.....	26
3. Valoriser l'activité et les projets menés par le professeur documentaliste.....	29
3.1 La diffusion d'un journal scolaire numérique.....	29
3.2 La diffusion d'une Webradio sous forme de podcast numérique.....	32
Conclusion.....	35
Références bibliographiques.....	36
Annexes.....	37

Introduction

Au cours des premiers mois de ma prise de fonction en qualité de professeur documentaliste stagiaire dans un lycée d'enseignement général et technologique, j'ai pu réaliser le constat suivant :

Au sein de l'établissement, il existe peu d'espaces pour que les élèves puissent réaliser leurs travaux personnels. Le CDI reste alors un endroit privilégié pour les accueillir et les accompagner dans leurs travaux. De ce fait, le CDI est majoritairement perçu par ces derniers comme une salle de travail. Si, effectivement, le lieu est équipé de bureaux, de postes informatiques, et de multiples ressources propres à favoriser la recherche documentaire et le travail scolaire des élèves, il demeure néanmoins un espace manquant d'attractivité dans une optique de développement personnel des élèves.

Car une analyse du fonds a également révélé l'existence de ressources documentaires ciblées dans l'accompagnement scolaire, au détriment d'une ouverture vers des ressources orientées vers le développement de la lecture plaisir.

Si, dans un premier temps, il a fallu travailler sur une politique d'acquisition afin de constituer un fonds composé de ces différents types de ressources, la question qui se pose aujourd'hui est de déterminer comment développer l'attractivité et valoriser l'activité du CDI, en interrogeant la pratique informationnelle numérique des élèves pour créer une interaction avec eux, et les amener à fréquenter l'espace documentaire de l'établissement et participer à ses projets, en alliant deux objectifs : la réussite scolaire et l'épanouissement personnel. L'usage d'outils numériques doit s'entendre de manière globale. En effet, il est question de développer l'attractivité et de valoriser l'activité du CDI, un outil, par définition, étant un instrument permettant de réaliser une opération dans un objectif déterminé.

Dans un premier temps, il s'agit de questionner une posture autour de la communication via les réseaux sociaux numériques. Mais au delà, il s'agit de valoriser les différents projets qui vont être réalisés dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information, tous s'appuyant sur un usage des outils numériques.

Nourrir sa réflexion autour de la pratique d'outils numériques afin de créer une interaction avec la communauté scolaire, c'est finalement alimenter et enrichir des pistes de travaux pédagogiques à proposer aux élèves dans le cadre de l'EMI. C'est en effet en considérant les pratiques personnelles des élèves dans l'utilisation des outils numériques que l'on peut construire des compétences attendues dans le cadre scolaire.

Partant du constat que la communication sur les réseaux sociaux numériques a gagné en légitimité et en importance au sein des bibliothèques académiques, tout en s'efforçant de répondre aux attentes des multiples publics, Benjamin Sarcy questionne la posture du documentaliste dans cette nouvelle perspective et interroge l'impact de cette interaction numérique sur l'accessibilité des bibliothèques. Ainsi, son propos s'articule autour de la connaissance des publics ou communauté d'utilisateurs, de l'utilisation des réseaux et de la connaissance de leurs politiques de contenus, de la transformation de « bibliothécaire communiquant » au « social médiateur » et ainsi de l'acquisition de compétences nouvelles pour un métier qui évolue¹.

A ce titre, Lionel Dujol, responsable de la prospective, de l'innovation et de l'accompagnement au changement au sein de la direction de la lecture publique des médiathèques Valence Romans Agglomération, définit la notion de médiation numérique, dans son ouvrage intitulé *Médiation numérique des savoirs*, paru en Novembre 2017. Celle-ci constitue alors « une démarche visant à mettre en œuvre des dispositifs de flux, des dispositifs passerelles et des dispositifs ponctuels pour favoriser l'accès organisé ou fortuit, l'appropriation et la dissémination de contenus à des fins de diffusion des savoirs et des savoir-faire ». Si une partie de l'activité de médiation numérique vise bien à produire ou à faciliter la circulation de documents numériques notamment via un acte éditorial, c'est la mise en relation qui est décisive dans l'activité des médiateurs.

« La notion de dispositif est alors l'association et la configuration de trois composantes que sont besoins d'information, usages constatés et moyens techniques. » Elle permet de rendre opérationnelle la démarche de médiation numérique.

¹ Sarcy, B. (2018). Communiquer en BU à l'ère des réseaux sociaux numériques. *Arabesques*, 91, 4-6. <https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=159>

Un dispositif de flux est ainsi défini comme étant « un dispositif stable permettant le développement d'une identité numérique constituant une présence en ligne pérenne et attractive. Il vise à capter l'attention par le positionnement, la forme et le contenu proposé. Il permet notamment la diffusion de dispositifs ponctuels attractifs. Un dispositif de flux vise donc à créer des habitudes de lecture en s'insérant dans le flux des médias sociaux et en tissant un lien de confiance avec des communautés d'intérêts ». Un dispositif passerelle est quant à lui, « un dispositif dont la caractéristique est de proposer une interface entre un milieu tangible et un milieu numérique », par exemple, en créant des QR codes permettant d'accéder à des informations sur un ouvrage.

Ainsi, au delà de la mise en place de ces dispositifs de médiation en ligne, il s'agit de mener un accompagnement des élèves dans la prise en main des outils permettant de les opérer. Le choix délibéré de retenir la formule relativement vaste, « usage d'outils numériques » dans la problématique, permet d'orienter le propos vers une approche globale des différentes actions choisies à mettre en œuvre grâce à ces outils. En effet, l'étude ne sera pas consacrée uniquement à la communication et la valorisation du CDI via les réseaux sociaux, mais sera consacrée aux différents projets qui ont été portés lors de mon année de stage, tous reposant sur un usage des outils numériques, dans une démarche pédagogique de diffusion des savoirs.

Ainsi, cette initiative d'utiliser les réseaux sociaux comme un outil d'interaction avec les élèves et la communauté éducative et enseignante, me permet de me questionner sur des moyens d'action et de communication tout à fait nouveaux au sein de l'établissement, et de manière plus globale, questionner les missions du professeur documentaliste. En outre, il s'agit de mener une réflexion globale autour de l'architecture de l'information à travers les outils numériques choisis pour opérer des dispositifs de médiation numérique. A mon sens, cette posture s'insère parfaitement dans les trois missions du professeur documentaliste issues de la circulaire de l'Education Nationale du 28 Mars 2017.

En effet, en premier lieu, le professeur documentaliste est enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias. Questionner la pratique numérique des élèves, questionner son propre usage, c'est avant tout mener une réflexion autour de l'identité numérique et de l'usage

raisonné des outils de communication numériques et inscrire son action dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information. Si l'on se réfère par exemple à l'ouvrage de Dominique Cardon, intitulé Culture Numérique, paru en 2019, la réflexion qui est menée autour de l'identité numérique sur les réseaux sociaux, qu'elle soit agissante, narrative, ou totalement virtuelle, permet d'alimenter sa propre pratique pédagogique dans le cadre de séances à destination des élèves.

C'est également adopter une méthode de médiation numérique inscrite dans une politique documentaire dans l'organisation des ressources documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition à la communauté scolaire. En effet, la politique documentaire comprend la définition des modalités de la formation des élèves, le recensement et l'analyse de leurs besoins et de ceux des enseignants en matière d'information et de documentation, la définition et la gestion des ressources physiques et numériques pour l'établissement ainsi que le choix de leurs modalités d'accès au CDI, dans l'établissement, à la maison et en mobilité. En outre, il s'agit d'adopter une stratégie de valorisation de ces ressources.

Enfin, utiliser un réseau social à destination d'une communauté, ou de manière générale, construire un dispositif de médiation numérique, c'est adopter un outil de communication dans un objectif d'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel. Bien entendu, il s'agit d'avoir une profonde connaissance des publics de l'établissement, savoir estimer leurs besoins et leurs usages afin de pouvoir développer des interactions dans un objectif de réussite scolaire et d'épanouissement des élèves.

1. Construire un dispositif de médiation numérique en prenant en compte la notion d'architecture de l'information

Proposer des informations pertinentes, certifiées, nourrir la curiosité des étudiants et des lycéens et structurer à la fois leurs recherches et leurs pensées, telles sont les missions auxquelles doivent répondre les portails documentaires des établissements scolaires. Pour ce faire, l'outil employé se doit de respecter certains impératifs, aussi bien d'ordre technique, qu'éthique ou encore pédagogique. De manière générale, la construction d'un portail documentaire dépend des objectifs exprimés à travers la politique documentaire d'un établissement, elle-même adossée au projet d'établissement, décomposé en plusieurs axes. Il s'agit alors d'opérer des choix pertinents dans la manière de diffuser l'information à l'ensemble de la communauté scolaire. Outre la prise en compte de ses besoins, il appartient au professeur documentaliste de se questionner sur l'architecture du portail documentaire pour proposer un outil de recherche à la fois lisible, actualisé et fonctionnel. Le portail doit en effet être exploitable afin d'accéder et de valoriser le fonds documentaire du CDI. Il doit ainsi mettre à disposition des élèves tout type de ressources documentaires propres à les accompagner dans leurs travaux scolaires, mais également dans leur épanouissement personnel. Ainsi, la question se pose, par extension, à l'opportunité de créer une application mobile du CDI, afin de bénéficier de toutes les ressources du fonds documentaire, à portée de main. Bien entendu, plusieurs considérations sont à envisager : le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), l'interopérabilité entre les différents systèmes, ou bien encore l'architecture globale de l'application, en fonction des publics de l'établissement.

Quoi qu'il en soit, le choix des outils documentaires doit s'opérer dans l'objectif de développer la littératie numérique des élèves à travers trois compétences clés : Utiliser, c'est à dire développer des connaissances techniques permettant d'utiliser aisément l'ordinateur ou l'Internet. Ce sont les savoirs savoir-faire essentiels ; Comprendre, ou acquérir un ensemble de compétences pour analyser, évaluer et utiliser à bon escient l'information disponible sur le web, ces compétences participant au développement de l'esprit critique ; Créer, ou savoir produire des contenus et communiquer efficacement en utilisant divers outils et médias numériques. Il s'agit alors d'adopter une pédagogie autour de la recherche d'information grâce à la découverte du portail documentaire de l'établissement, dès l'entrée en 2nd des élèves.

1.1 Architecture de l'information et portail documentaire

En 1976, le designer graphiste Richard Saul Wurman, introduit la notion d'Architecte de l'information face au défi imposé par les masses croissantes d'information et de données produites et diffusées dans nos sociétés contemporaines. Evelyne Broudoux, Ghislaine Chartron et Stéphane Chaudiron, professeurs et maîtres de conférence en Sciences de l'Information et de la communication, ont apporté une définition du concept d'architecture de l'information dans un article publié dans la revue *Etudes de Communication* en 2013, intitulé « L'architecture de l'information : quelle réalité conceptuelle ? »

Ainsi, l'architecture de l'information se situerait « à la croisée du graphisme, de la conception des systèmes d'informations et de la prise en compte de l'utilisateur, trois types de compétences qui semblent correspondre à la boucle de transformation des données en informations puis des informations en connaissances. Il s'agit des compétences liées respectivement à la conception technique des dispositifs, à l'organisation des contenus et au design orienté utilisateur. Sans se substituer aux spécialistes de ces questions, l'architecte de l'information apparaît maîtriser les codes et les exigences de chacune des compétences et en mesure d'imaginer des solutions intégrées de gestion de l'information ».

Cette définition met en exergue la mission du professeur documentaliste d'organisation des ressources documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition, élaborée à partir d'une politique documentaire. En effet cette dernière comprend « la définition des modalités de la formation des élèves, le recensement et l'analyse de leurs besoins et de ceux des enseignants en matière d'information et de documentation, la définition et la gestion des ressources physiques et numériques pour l'établissement ainsi que le choix des leurs modalités d'accès au CDI, dans l'établissement, à la maison et en mobilité ». De plus, « Le professeur documentaliste assure une veille professionnelle, informationnelle, pédagogique et culturelle pour l'ensemble de la communauté éducative ». Par conséquent, les CDI, au service de la communauté scolaire des établissements, donnent accès à des contenus de plus en plus divers : le traditionnel catalogue du fonds physique, mais également des banques de données en ligne, des sélections de sites web, des fils RSS, des périodiques en ligne, ou encore des documents numérisés. Les sites web traditionnels ont donc laissé

la place à des portails documentaires permettant d'accéder à toutes ces ressources par une porte d'entrée unique. La question qui se pose au professeur documentaliste est alors de déterminer les moyens de développer l'attractivité du portail documentaire pour valoriser le fonds et permettre aux élèves et utilisateurs d'accéder aux informations. Trois considérations s'imposent alors, toutes issues des sciences de l'information et de la communication : la conception d'un système d'information en prenant en compte l'organisation des connaissances ; la communication sous une forme graphique qui pourra faciliter la compréhension et l'adhésion du public ; et enfin la prise en compte des besoins de l'utilisateur, dans sa complexité cognitive, affective, et communicationnelle.

L'un des principaux objectifs de l'architecture de l'information est donc de concevoir des systèmes d'organisation des connaissances, tels que des classifications, des taxonomies, des thésaurus, qui satisfassent les besoins des usagers. Il s'agit en premier lieu de représenter des domaines de connaissances dans des dispositifs numériques de médiation et de diffusion.

Ainsi, un portail documentaire, espace informationnel numérique, se doit d'adopter un mode structuré de l'organisation de l'information. Il est en effet un site internet offrant une porte d'entrée unique sur toutes les ressources et tous les services proposés par une institution pour ses usagers. Les listes de catégories, les folksonomies, les liens hypertextes sont alors « des aides à la navigation qui dirigent l'utilisateur progressivement, et efficacement, vers des ressources pertinentes dont il ne connaît pas l'existence et qu'il n'aurait pu localiser autrement ». Les dispositifs informationnels ont donc pour vocation de mettre à disposition de l'utilisateur des ressources documentaires de manière claire, intuitive et accessible, autrement dit, de les médiatiser. La communication sous une forme graphique, ainsi que la prise en compte des besoins des usagers complètent alors les perspectives de l'architecture de l'information, au sens d'éditorialisation numérique, dans l'approche autour du portail documentaire. Jean Michel Salaün, professeur à l'École Normale Supérieure de Lyon, considère alors le document, « matière première des bibliothèques », comme un aboutissement de trois dimensions que sont « sa forme, son texte ou son contenu et enfin sa qualité relationnelle ou transactionnelle de médium. » Il construit ainsi cette thèse autour de trois participes passés dans son ouvrage intitulé, *Vu, Lu, Su : Les architectes de l'information face à l'oligopole du Web*, paru en 2012. Le portail

documentaire d'un établissement peut ainsi être considéré comme un document selon cette approche fonctionnelle.

L'article intitulé *Architecture de l'information versus design de l'information*, publié en 2018 au sein de la revue *Etude de Communication* par Anne Beyaert-Geslin, professeure à l'Université Bordeaux-Montaigne, vient apporter un éclairage sur la notion de design informationnel orienté vers l'utilisateur. Ainsi, ce dernier considère les « les signes, textes, symboles visuels et graphiques, schémas, diagrammes et cartes interactives pour mettre en actes les échanges et interactions usagers-données ». Le design revendique alors sa place en Sciences de l'Information et de la Communication en mettant en avant son « expertise du projet, du social et des interactions ». En effet, il serait envisagé comme « la pratique des signes en vue de la conceptualisation (dessin) et de la réalisation (dessin) des projets. » L'objectif étant de donner la possibilité à l'utilisateur de créer et de « faire son lieu », où tout est « aisément manipulable, clair, intuitif et accessible », autrement dit un dispositif concret de mise à disposition de l'information. En définitive, ces « lieux pour soi, construits à partir des interfaces limpides permettraient de chevaucher à la fois l'univers numérique et physique ». Il faut alors considérer la dualité de l'espace CDI. En effet, il existe en tant que lieu physique mais tend à se dématérialiser, devenant un espace accessible sur Internet et proposant de nouvelles ressources numériques. En l'occurrence, le portail numérique en ligne de mon établissement est e-sidoc, proposé comme solution documentaire par l'atelier Canopé avec l'abonnement au logiciel documentaire BCDI. Ce portail « clé en main » est-il alors le reflet du CDI réel ? Permet-il de communiquer les informations et de valoriser le lieu, pour lui conférer une véritable identité numérique ? Le portail documentaire comporte des fonctionnalités de recherche et de communication. Il comprend un accès à un moteur de recherche dans la base de données regroupant la documentation physique et numérique de l'établissement ; aux ressources pédagogiques, y compris aux abonnements numériques spécifiques ; à l'information concernant l'organisation pratique du CDI. Il est ainsi centré sur l'utilisateur et propose au CDI d'avoir une présence numérique sur Internet.

Florence Michet, professeure documentaliste et Docteure en SIC, avait alors rédigé, en 2017, un article dans la revue professionnelle *InterCDI*, consacré à l'étude de l'outil e-sidoc, intitulé « Le CDI a-t-il trouvé son double numérique ? ». Ainsi, il appartient au professeur documentaliste de mettre à disposition des ressources et d'organiser la

diffusion de l'information utile au sein de l'établissement. Il « gère un fonds documentaire dont il maîtrise l'organisation et l'accès. C'est la première ressource qu'il diffuse, tout d'abord physiquement en guidant les usagers dans l'espace documentaire mais aussi, de plus en plus virtuellement, en signalant les ressources à travers les portails documentaires ». Le catalogue des ouvrages présents au CDI est ainsi complété d'un environnement documentaire construit par le professeur documentaliste en fonction de la politique documentaire de l'établissement.

Proposer un portail documentaire est essentiel pour offrir aux usagers une recherche sur toutes les ressources imprimées ou numériques d'un établissement et des contenus riches, dynamiques, pédagogiques, fruit de la mise en place d'une veille documentaire. L'éditorialisation d'un portail est alors « l'ensemble des pratiques d'organisation et de structuration de contenus sur le web pour mettre à disposition des ressources ». Le professeur documentaliste doit alors développer une réflexion éditoriale sur la publication en ligne en maîtrisant ses règles, en animant et en dynamisant son portail documentaire avec un contenu multimédia. « La confection d'un portail démarre toujours par une réflexion sur ses finalités à partir de deux points importants : pour qui (public ciblé) et comment (structuration). Il s'agit de proposer des contenus adaptés au public concerné, de les rendre accessibles partout et tout le temps (mobilité) et de les actualiser régulièrement. Il faut aussi attirer son public grâce à un design original. »

« Il faut ainsi penser cette composition en termes d'architecture, d'organisation des différents éléments qui le composent afin d'optimiser la conception de l'ensemble pour un usage particulier dans un contexte donné ». Le portail est ainsi optimisé en fonction du public visé, en l'occurrence, les élèves et les professeurs de l'établissement. La valorisation des activités du CDI s'effectue au niveau de la communication des actualités du CDI, des nouvelles acquisitions, des potentielles expositions, ou encore des travaux des élèves réalisés lors de clubs animés par le professeur documentaliste.

Le travail réside dans le choix des différents onglets de navigation qui permettent de créer une ossature du portail. Concernant celui du Lycée Périer, ils sont au nombre de quatre : recherche, équipe éducative, éducation aux médias, et culture/citoyenneté, eux-mêmes divisés en sous onglets. Chaque rubrique est alors personnalisable, tant au niveau du choix du titre, que dans la sélection du contenu, qui peut prendre la forme

de textes, de photos, de vidéos, de listes thématiques comportant tout type de document propre à les illustrer.

La page d'accueil comporte la barre de recherche permettant d'interroger la base documentaire du logiciel BCDI. Cette dernière comporte toutes les ressources documentaires composant le fonds du CDI, sélectionnées par le professeur documentaliste, en fonction du contexte de l'établissement. Cette page représente finalement « la porte d'entrée sur l'ensemble de l'outil, la vitrine qui invite les usagers à aller plus loin : c'est l'image du CDI », d'où la nécessité de penser à son aspect esthétique. En premier lieu, il est utile d'intégrer un descriptif personnalisé du CDI, complété par quelques photos de l'espace physique. La première initiative prise dans la construction du portail a donc été de créer et d'intégrer une infographie présentant les informations utiles concernant le CDI (Annexe 1) : les professeurs documentalistes, les différents types de ressources que l'on peut trouver au CDI, les différentes activités que l'on peut effectuer, les horaires d'ouverture ainsi que les règles à respecter au sein de l'espace. L'objectif était d'informer à la fois les élèves mais également leurs parents, afin qu'ils puissent se représenter le lieu. Cette infographie a également été imprimée pour être affichée sur les panneaux du CDI et de la vie scolaire de l'établissement. Cette action ayant été réalisée dès les premiers jours de ma prise de fonction, il était important de s'entretenir à cette occasion avec les personnels de la vie scolaire, Conseillers principaux d'Education (CPE) et Assistants d'Education (AED), afin de convenir ensemble d'une organisation commune concernant la circulation des élèves en dehors des heures de cours et les possibilités d'accueil de chacun. Ainsi, nous avons pu déterminer au mieux les horaires d'ouverture du CDI. Il s'agit ensuite de faire des choix dans la sélection des informations jugées pertinentes à communiquer en page d'accueil. Ayant fait le choix d'installer des tables thématiques comportant les nouveautés et les coups de cœur dans l'espace physique du CDI, la page met naturellement en avant cette sélection grâce à une présentation sous forme de carrousel défilant. Le fonds physique des livres de fiction du CDI est ainsi mis en valeur, et il existe une correspondance entre l'espace physique et l'espace numérique.

De plus, partant du constat que les revues étaient peu consultées par les élèves, une sélection intitulée « des revues à découvrir » a ainsi été mise en avant sur la page d'accueil du portail.

Enfin, les professeurs de l'établissement sollicitant les élèves à rechercher des sources issues de la presse quotidienne pour illustrer leurs travaux, la ressource « les archives du Monde et du Monde.fr » est ainsi proposée, celle-ci étant issue du bouquet d'abonnement Correlyce, catalogue régional de ressources éditoriales pour les lycées. De manière générale, le portail e-sidoc est paramétrable et peut être transformé en fonction des besoins de la communauté scolaire, propres à chaque établissement. Il est un outil de médiation numérique indéniable et présente un intérêt dans le domaine pédagogique au niveau de la recherche d'information. Il est possible d'apporter une valeur ajoutée esthétique à l'outil de manière à le rendre plus personnalisé.

Néanmoins, la structure classique de l'outil se retrouve au niveau de tous les établissements qui ont opté pour cette solution documentaire. Même si l'on peut opérer des choix dans l'organisation et l'accessibilité des ressources, tout comme dans l'ajout d'informations personnalisées, il n'y a pas à proprement parler de possibilité de modifier le design structurel de l'outil. Il s'agit en définitive d'un portail documentaire orienté vers un usage scolaire et permettant de créer des liens avec l'espace physique du CDI, pour lui conférer une identité numérique. Il reste tout de même possible d'optimiser son attractivité en incorporant des documents numériques interactifs à visée communicationnelle. Se pose alors le problème de l'interopérabilité entre les systèmes, ainsi que l'interconnexion entre le portail documentaire et l'Environnement Numérique de Travail (ENT) de l'établissement, l'objectif étant de créer une interface unique du CDI en ligne.

1.2 Vers une application mobile du CDI ?

Une application mobile est un logiciel développé pour un appareil électronique mobile tel qu'un Smartphone. Chaque système d'exploitation fonctionnant sur un appareil mobile dispose alors d'un langage de programmation qui lui est propre, permettant ainsi le développement de ces applications.

Partant du constat alors que l'information, qui est devenue mobile et constamment accessible grâce aux dispositifs personnels, a radicalement modifié les modes de consommation, les smartphones d'abord puis les tablettes ayant particulièrement transformé nos relations avec celle-ci, la question de proposer une interface mobile du CDI à destination des élèves peut légitimement se poser. Encore une fois, la confection d'un tel outil démarre toujours par une réflexion sur ses finalités à partir de

deux points importants : pour qui (public ciblé) et comment (structuration), son caractère attrayant s'analysant, lui, à travers le design choisi. Au delà de ce questionnement de départ, il est primordial d'évaluer la faisabilité d'un tel projet au regard notamment des contraintes juridiques.

En premier lieu, le Règlement Général sur la Protection des Données, ou RGPD, est un Règlement européen qui étend et renforce les droits des citoyens de l'Union Européenne sur leurs données personnelles. La loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978 indique : « Constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Pour déterminer si une personne est identifiable, il convient de considérer l'ensemble des moyens en vue de permettre son identification dont dispose ou auxquels peut avoir accès le responsable du traitement ou toute autre personne ».

Depuis le 25 mai 2018, le RGPD s'applique à toutes les organisations, privées comme publiques, qui collectent ou traitent des données personnelles de résidents européens. Concernant les établissements scolaires, tout traitement de données personnelles doit désormais être recensé, documenté et inscrit sur un registre maintenu à jour par le responsable de traitement, en relation avec le Délégué à la Protection des Données (DPD) de l'établissement. Dans les collèges et les lycées, ce sont les chefs d'établissement qui sont responsables des traitements de données personnelles réalisés par l'établissement.

Par conséquent, il appartient au professeur documentaliste de bien choisir ses outils afin de respecter l'application de ce règlement, que ce soit au niveau du choix du portail documentaire, que d'une éventuelle application mobile.

Le Ministère de l'Education Nationale recommande alors de privilégier l'usage de logiciels libres ou développés par le ministère ; de lire attentivement les informations disponibles sur les sites pour savoir si des données personnelles sont collectées, à quelles fins, et être vigilant à ce qu'aucune réutilisation commerciale ne soit envisagée ; d'utiliser de préférence des logiciels ou applications hébergés dans l'Union européenne ; de vérifier que les parents et les élèves sont informés du traitement de leurs données personnelles et de la possibilité d'exercer leurs droits ; et enfin

d'informer le chef d'établissement ou le directeur d'école de l'utilisation en classe d'une ressource collectant des données personnelles.

L'objectif est alors de communiquer des informations aux élèves et aux personnels de l'établissement en valorisant et en accroissant la présence numérique du CDI. L'application mobile se doit de respecter la même finalité que le portail documentaire, mais en optimisant son mode de consultation sur Smartphone et tablette mobile. Ainsi, elle contribue à développer un dispositif de médiation numérique visant à satisfaire un besoin d'information au moyen d'un outil s'inscrivant dans des usages informationnels. Le portail documentaire e-sidoc dispose d'une version mobile mais permettant uniquement la recherche sur catalogue. Réseau Canopé, son éditeur, en tant qu'organisme public, applique les règles de confidentialité et de sécurité des données. Par voie de conséquence, la solution e-sidoc s'inscrit et respecte le cadre réglementaire du RGPD pour l'usage des données nominatives. Pour autant, la version mobile ne permet pas réellement de représenter l'identité numérique du CDI puisque les publications y sont absentes. C'est donc un outil qui permet d'effectuer de la recherche documentaire dans le fonds du CDI. Cependant, il ne permet pas de véhiculer une hybridation entre espace physique et espace numérique. Pour ce faire, des éditeurs d'application peuvent être employés, cependant, il appartient au professeur documentaliste de conceptualiser l'architecture de cette application, tout en veillant à respecter les contraintes réglementaires autour de la protection des données personnelles des élèves.

1.3 Médiation numérique et pédagogie autour de la recherche d'information

Quoi qu'il en soit, le développement d'un dispositif de médiation numérique s'accompagne essentiellement d'une pédagogie autour de l'usage des outils, dans un contexte de littératie numérique, afin de développer des compétences clés.

Car concevoir un projet éditorial de communication et de publication de l'information, c'est avant tout, prendre en compte les besoins des élèves aussi bien dans leur parcours scolaire, que dans un objectif de développement personnel. Il faut alors les former à utiliser les médias numériques, en définissant les notions essentielles telles qu'un espace informationnel, une recherche d'information, ou encore un document et sa typologie. En effet, au regard de la circulaire émanant du Ministère de l'Education Nationale du 28 Mars 2017, « la mission du professeur documentaliste est

pédagogique et éducative. Par son expertise dans le champ des sciences de l'information et de la communication (Sic), il contribue aux enseignements et dispositifs permettant l'acquisition d'une culture et d'une maîtrise de l'information par tous les élèves. Son enseignement s'inscrit dans une progression des apprentissages de la classe de sixième à la classe de terminale, dans la voie générale, technologique et professionnelle. »

La formation des élèves à l'outil documentaire en ligne est donc une priorité pour les classes de 6^{ème} et de 2nd. Cette formation a pu être effectuée à destination de toutes les classes de 2nd de mon établissement lieu de stage afin de les sensibiliser à l'outil, lors de la découverte des espaces du CDI, et de son prolongement en ligne. L'objectif était bien de travailler sur les notions d'espace informationnel et d'outil de recherche en fonction d'un besoin d'information. Ainsi, les compétences clés développées chez les élèves s'articulaient autour de l'identification du lieu physique du CDI, ainsi que son prolongement via un espace en ligne accessible à distance afin de pouvoir utiliser en complémentarité des ressources physiques et des ressources numériques ; et de savoir utiliser l'outil de recherche sur le portail dans ses fonctions simples et avancées, en ayant au préalable identifié un besoin d'information traduit en mots-clés. Cela a permis notamment de définir ou revoir la notion de cote, et de comprendre comment trouver les documents les plus récents illustrant les recherches. Les élèves ont été ainsi accueillis en demi-groupe de classe pendant une heure au CDI pour mener à bien cette activité. Ils ont ainsi pu être sensibilisés à l'édition et à l'architecture du portail documentaire, ainsi qu'à son accès via l'ENT de l'établissement.

La séance comportait deux activités : une déambulation dans l'espace physique pour découvrir l'emplacement de chaque type de document, et une navigation sur le portail documentaire. La séance a débuté par un accueil de groupe avec énonciation des consignes, puis les élèves ont commencé les activités à l'aide d'un document d'accompagnement à compléter. La séance s'est alors achevée par une mise en commun des informations recueillies par chacun, tout en projetant sur un écran le portail documentaire afin d'accompagner, et, le cas échéant, rectifier leurs usages.

Les élèves de 2nd étant issus de collèges différents, tous n'ont pas la même représentation du CDI, certains, voire la plupart d'entre eux n'ayant pas eu pour habitude de le fréquenter. Il me paraissait essentiel de les accueillir dans le cadre de

leur entrée au sein d'un nouvel établissement pour qu'ils puissent se projeter au sein de cet espace, en découvrant les multiples ressources mises à leur disposition, et les outils pour y accéder. C'était aussi un moyen de se présenter en tant que professeur documentaliste, pour qu'ils puissent assimiler les différentes missions qu'il occupe.

D'un autre côté, c'était une opportunité pour commencer à évaluer leurs besoins et leurs intérêts afin de commencer à construire une politique d'acquisition, qui serait par la suite communiquée notamment via le portail documentaire. Un cahier de suggestions a donc rapidement été mis à leur disposition afin qu'ils puissent indiquer les différentes ressources qu'ils souhaitaient intégrer dans le fonds du CDI. Sans surprise, une volonté d'acquérir une collection de mangas a émergé, demande légitime, dans la mesure où ils étaient absents du fonds documentaire.

Par la suite, c'est également au travers de collaborations avec des professeurs de disciplines, notamment dans le cadre de l'Enseignement Moral et Civique (EMC), que les élèves ont pu se familiariser avec les outils de recherche documentaire au CDI. L'approche autour des différentes thématiques a également permis de mener une veille documentaire pour leur proposer des ressources adaptées, aussi bien numériques, que physiques. Ce fût un point de départ dans l'évaluation des ressources documentaires présentes dans le fonds. Il a d'ailleurs été décidé par la suite de mettre en place une politique de désherbage en travaillant avec les coordinateurs de disciplines, notamment en ce qui concerne la classe 900, composée majoritairement de documentaires obsolètes. En définitive, accompagner les élèves dans leurs travaux de recherche a permis d'estimer leurs besoins en terme de ressources documentaires, et ainsi opérer une veille pour leur proposer des documents pertinents, adaptés et fiables, au travers du portail documentaire.

Mais au delà de cet accompagnement scolaire, il était nécessaire de proposer aux élèves du Lycée des moments de détente autour de la lecture plaisir. Si une politique d'acquisition a rapidement été conçue et mise en œuvre, la question s'est posée autour de la manière de communiquer et de valoriser au mieux ces nouvelles ambitions auprès des élèves. La création d'un réseau social du CDI a alors été une piste privilégiée.

2. Communiquer des informations à l'ensemble de la communauté scolaire grâce à l'usage des réseaux sociaux numériques

Un réseau social peut tout d'abord être défini comme étant un groupe de personnes liées par des intérêts communs. L'apparition, en 2003, des premiers réseaux sociaux numériques, également appelés médias sociaux, constitue une charnière décisive dans l'histoire du web, car ils sont devenus le principal facteur de la démocratisation de ses usages. Dans un article intitulé « Social Network Sites : Definition, History and Scholarship », publié en Octobre 2007 dans la revue *Journal of Computer – Mediated Communication*, danah boyd et Nicole Ellison définissent alors les réseaux sociaux numériques par deux caractéristiques : l'internaute dispose d'une page personnelle et il s'abonne à d'autres utilisateurs avec qui il peut interagir. Les utilisateurs du net peuvent désormais non seulement consulter des sites, mais aussi communiquer et échanger entre eux. C'est l'avènement d'un web interactif et participatif.

Dominique Cardon, professeur de sociologie à Sciences Po dresse alors une typologie des réseaux sociaux selon deux variables : la première concernant l'identité numérique exprimée selon le service employé, et la seconde, le « degré de visibilité que les réseaux sociaux donnent aux profils des internautes ». Ainsi, en premier lieu, l'identité numérique d'un internaute peut être civile, agissante, narrative ou bien encore virtuelle. Elle se partage donc entre une identité acquise, stable qui symbolise ce que l'on est, et une identité active, qui vient représenter ce que l'on fait. De plus, dans un second temps, l'identité en ligne d'un individu est traversée par une « dynamique de simulation de soi : d'un côté, le réalisme de l'identité, ce que je suis pour mes proches, pour ceux qui me connaissent et qui me voient ; de l'autre côté, l'identité que je projette. »

Il est alors utile de questionner la nature de la relation des adolescents avec les réseaux sociaux numériques. En effet, « c'est entre 16 et 17 ans, que les adolescents sont amenés à devoir gérer des relations liées à leur engagement comme acteurs dotés d'une identité personnelle, et se rendant visibles sur le Net et les réseaux sociaux notamment. Ces outils se conçoivent alors aisément comme des espaces de rituels initiatiques et des territoires d'expérience, par lesquels, les adolescents

apprennent, par essais et erreurs, à négocier leur réputation en ligne et à gérer des données personnelles qui peuvent circuler à leur insu »².

De ce fait, les réseaux sociaux deviennent pour eux, les premiers canaux de diffusion de l'information. L'accès immédiat à l'information via les applications sur les smartphones et tablettes, et les réseaux sociaux, peut amener des adolescents à consulter des informations provenant de diverses sources, ou à s'exposer aux messages les plus vus et, ou « likés » au sein de leur groupe de pairs.

Un rapport intitulé « Baromètre du numérique 2019 : Enquête sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française en 2019 » réalisé par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), indique alors que 80% des adolescents de 12 à 17 ans ont participé à un réseau social en 2019. Par conséquent, la question s'est posée, lors de mon année de stage en responsabilité, de construire une page du CDI sur un réseau social choisi en fonction de l'usage des élèves, afin de leur communiquer des informations pour valoriser l'activité du CDI. En effet, au regard de la circulaire du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports du 28 Mars 2017, le professeur documentaliste « prend en compte l'évolution des pratiques informationnelles des élèves et inscrit son action dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information. »

Il était donc essentiel en premier lieu de questionner l'apport des sciences cognitives pour comprendre l'attrait des réseaux sociaux, avant de choisir l'outil le mieux adapté pour communiquer avec la communauté scolaire, pour enfin réinvestir ces connaissances dans des séances d'éducation aux médias et à l'information consacrées à la dépendance aux Smartphones en plein contexte de crise sanitaire.

2.1 Comprendre les usages autour des réseaux sociaux en questionnant l'apport des sciences cognitives

Les sciences cognitives constituent une discipline scientifique ayant pour objet la description, l'explication, et le cas échéant la simulation des mécanismes de la pensée humaine, et plus généralement de tout système complexe de traitement de

² Amey, P., & Salerno, S. (2015). Les adolescents sur Internet : expériences relationnelles et espace d'initiation. *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 6. <https://doi.org/10.4000/rfsic.1283>

l'information capable d'acquérir, conserver, utiliser et transmettre des connaissances. Les sciences cognitives reposent sur l'étude et la modélisation de phénomènes aussi divers que la perception, le langage, la mémoire, l'attention, le raisonnement, et les émotions.

Il est alors utile de questionner les mécanismes cognitifs en jeu, notamment autour de l'attention, dans la pratique des réseaux sociaux, afin de comprendre l'intérêt des élèves envers ces médias numériques.

Selon Michel Desmurget, docteur en neurosciences, l'attention se définit comme une « tension de l'esprit vers un objet à l'exclusion de tout autre ». « Quand le cerveau se concentre, deux choses se passent. Premièrement, l'activité des régions importantes pour la tâche concernée augmente. Deuxièmement, l'activité des régions inutiles, notamment celles liées au traitement des flux sensoriels externes, perturbateurs, s'affaïsse. »

Théodule Ribot, dans son ouvrage intitulé *Psychologie de l'attention*, proposait, dès 1889, de distinguer deux propriétés essentielles de l'attention : l'intensité et la durée, qui sont quasiment impossibles à combiner sans épuiser rapidement les capacités du cerveau. Pourtant, selon Yves Citton³, professeur de littérature à l'Université de Grenoble, une « nouvelle économie », dont l'attention constituerait la première rareté et une précieuse source de valeur, serait en passe de supplanter les anciens modes d'échanges de biens matériels : l'économie de l'attention. Pour éclairer cette notion, une grande diversité de disciplines peuvent ainsi être convoquées, des neurosciences à la sociologie, en passant par le design de logiciels à la philosophie éthique.

Concrètement, l'origine de cette expression remonte à un article de l'économiste et sociologue américain Herbert Simon, publié en 1971, qui oppose les sociétés du passé, caractérisées comme « pauvres en informations », à nos sociétés actuelles, « riches en informations ». En effet, nous avons aujourd'hui accès à une quantité d'informations bien supérieure aux capacités attentionnelles dont nous disposons pour en prendre connaissance. Une nouvelle rareté est ainsi apparue : l'attention, se situant du côté de la réception d'un bien, au détriment de l'optimisation de sa production à

³ Interview réalisée dans Le journal CNRS <https://lejournal.cnrs.fr/articles/lattention-un-bien-precieux>

partir de ressources limitées. « La principale difficulté, aujourd’hui, n’est pas tant de produire un film, un livre ou un site Web, que d’attirer l’attention d’un public submergé de propositions, souvent gratuites, plus attrayantes les unes que les autres. »

Dominique Boullier, professeur des Universités en sociologie et spécialiste des usages du numérique et des technologies cognitives, parle alors d’« économies de l’attention » au pluriel, voire de « politiques de l’attention » en ce qui concerne les réseaux sociaux, dans un ouvrage intitulé *Comment sortir de l’emprise des réseaux sociaux*, publié en 2020. Selon lui, quatre régimes d’attention sont amplifiés par les médias numériques, et en particulier les réseaux sociaux. En premier lieu, le régime de la « fidélisation », qui nécessite des médias de masse. Historiquement, c’est la radio qui a représenté une préoccupation majeure des chercheurs en communication dès les années 1930 en raison de sa puissance de captation de l’attention autour d’un seul message, diffusé à partir d’un seul centre. « La radio permettait de créer une bulle d’attention, une focalisation des esprits, comme un conteneur médiatique qui rassemble [...] Les citoyens d’un pays irrigué par la radio nationale partagent le même cadre cognitif. » Au delà, cette « politique des enveloppes » des médias de masse va mobiliser des « références visuelles, textuelles, sonores pour produire le cadre commun qui va envelopper un public. » L’attention se transforme alors en habitude par la répétition. Dans la pratique d’un réseau social, elle est le pendant des bulles informationnelles, ou le fait de s’abonner à des pages selon ses centres d’intérêts. Cependant, un deuxième régime de l’attention va venir s’y opposer.

Ce régime, c’est celui de « l’alerte ». En psychologie cognitive, c’est le concept de « priming » qui permet de qualifier ce qui vient devant ce qui existe pour prendre la première place. « La fidélité produit des effets durables dans le temps sur l’attention des récepteurs, mais est attaquée par la puissance éphémère des alertes incessantes, sur les réseaux sociaux notamment » Notifications, suggestions, contenus sponsorisés sont autant d’interventions qui focalisent notre attention pendant un instant, mais de manière suffisamment intense pour nous détourner de nos habitudes.

Le troisième régime de l’attention est celui de « la projection », ou celui qui « nous embarque dans une vision du monde projetée et désirable où l’objet de notre attention se plie à notre volonté. » Et enfin, « l’immersion », qui trouve sa métaphore dans le fait

de se plonger dans un bain. Par exemple un environnement pourra être immersif par son design conçu comme tel.

Les plateformes numériques ont alors parié commercialement sur cette « attention-alerte » qui fait réagir immédiatement à toute « sollicitation-notification ». Si bien que le système cognitif est purement réactif à « la nouveauté » et à « la saillance », et ce, de manière répétitive.

En définitive, « tout repose sur un traitement (cognitif) à très court terme d'un signal qui promet dans le même temps de la récompense via la dopamine délivrée dans cette excitation générale ». Celle-ci prend la forme d'un « like » sur un réseau social.

Par conséquent, cette « attention-alerte » marquée par une accélération des contenus sur les réseaux sociaux, favorise un coût cognitif peu important et s'oppose de ce fait à ce que l'on peut appeler « l'attention-concentration ». Elle est ainsi « économe en énergie et préfère la vitesse, la reconnaissance du déjà connu ». Par conséquent, elle est à l'origine des biais cognitifs de nos perceptions, et provoque un effet d'addiction basé sur la récompense. Les designers graphiques des réseaux sociaux numériques se sont ainsi emparés de ces considérations afin de créer une véritable immersion chez l'utilisateur.

Si bien que le Conseil National du Numérique a édité une synthèse d'une consultation sur la surexposition aux écrans en Mai 2020. A ce titre, il prône l'importance de la sensibilisation et de l'éducation, en particulier à destination des enfants. En outre, concernant les modes de régulation, il propose de « créer un référentiel de bonnes pratiques à destination des designers afin de proposer des parcours éthiques et conformes à la réglementation sur les données personnelles », ainsi qu'un « droit à la maîtrise de l'attention » en proposant qu'une loi « impose aux plateformes des règles permettant d'encadrer la captation de l'attention » ou bien leur « interdise de mettre en place des pratiques jugées addictives. »

Ce qu'il faut en définitive retenir dans le choix d'investir les réseaux sociaux dans l'objectif de valorisation de l'activité du CDI, c'est bien la prise en compte des habitudes des élèves. En effet, même s'ils sont sensibles aux médias numériques, ils ne seront réceptifs aux informations diffusées par le CDI que si ils entretiennent des habitudes de fréquentation du lieu, voire des habitudes de lecture. La stratégie première du

professeur documentaliste réside donc dans l'accueil des élèves et dans l'estimation de leurs intérêts afin de favoriser une politique d'acquisition documentaire. En outre, au terme de la circulaire de missions, il doit développer « une politique de lecture en relation avec les autres professeurs, en s'appuyant notamment sur sa connaissance de la littérature générale et de jeunesse. Par les différentes actions qu'il met en œuvre ainsi que par une offre riche et diversifiée de ressources tant numériques que physiques, il contribue à réduire les inégalités entre les élèves quant à l'accès à la culture. Les animations et les activités pédagogiques autour du livre doivent être encouragées et intégrées dans le cadre du volet culturel du projet d'établissement. » Le choix de communiquer via un réseau social s'opère alors dans une optique de projection de cette démarche.

2.2 Choisir un réseau social en fonction des besoins de la communauté scolaire

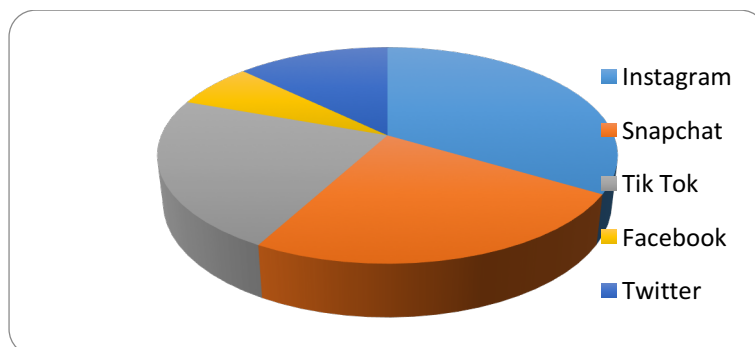
Dès ma prise de poste au sein du CDI de mon établissement lieu de stage, nous avons pris l'initiative, avec ma collègue binôme, de formuler un questionnaire de rentrée à destination des élèves afin de recueillir leurs idées, leurs points de vue, leurs envies afin de construire un futur projet documentaire au sein de l'établissement.

Ainsi, nous avons opté pour sept questions, qui sont les suivantes :

As-tu l'habitude de fréquenter le CDI ? A quel moment viens-tu le plus ? ; Quels types d'ouvrages aimes-tu consulter au CDI ? ; Quels sont les sujets qui te passionnent (musique, sports, cuisine...) ? ; A quel type de club aimerais-tu participer au CDI ? ; Utilises-tu un ou plusieurs réseaux sociaux ? Si oui, le(s)quel(s) ? ; Consultes-tu le portail documentaire e-sidoc pour trouver un ouvrage et des informations ? ; A ton avis, que manque-t-il au CDI pour le rendre plus attractif ?

L'objectif de ce questionnaire, que nous avons diffusé au sein de l'établissement, notamment à la vie scolaire et à la Maison des Lycéens (MDL), était de pouvoir estimer les besoins des élèves dans le cadre d'une future politique d'acquisition, basée sur leurs centres d'intérêts. En outre, il s'agissait de comprendre leurs habitudes de fréquentation du CDI, que ce soit dans un autre établissement antérieurement, ou bien au sein du Lycée Périer. Enfin, nous voulions faire un état des lieux de leurs usages en ce qui concerne les réseaux sociaux. Résultat : sur 367 retours d'élèves ayant rempli le questionnaire, beaucoup utilisent simultanément Instagram, Snapchat, et Tik

Tok, au détriment de Facebook ou encore Twitter. Il est à noter que ce questionnaire était à destination de tous les élèves de l'établissement, quel que soit leur niveau de classe.



Graphique représentant la proportion d'usage des réseaux sociaux numériques des élèves

C'est donc le réseau social Instagram qui semblait être majoritairement employé par les élèves de l'établissement. Ceci étant, l'enquête ne représentait que 25%, soit un quart, de l'effectif total des élèves.

Néanmoins, nous avons fait le choix de recourir à ce réseau social pour développer la présence numérique du Lycée Périer auprès de ses élèves. La question était : comment susciter l'intérêt de toute la communauté scolaire autour de cette page ? Comment l'animer et diffuser des contenus pertinents ? Et de manière générale, comment optimiser l'usage de cet outil ?

Instagram est une application conçue pour appareil mobile. Elle est un réseau social basé sur le partage de photos et de courtes vidéos, lancé en Octobre 2010. L'outil permet ce partage avec une communauté d'abonnés, de fournir une appréciation positive (fonction « j'aime ») et de laisser des commentaires sur les clichés déposés par les autres utilisateurs. Cette application contribue à la pratique de la phonéographie, c'est à dire la photographie à partir d'un Smartphone. Support de la sociabilité numérique, la photographie est ainsi devenue une technique conversationnelle. L'application compte aujourd'hui plus d'un milliard d'utilisateurs à travers le monde.

En premier lieu, il a fallu recueillir l'accord de la cheffe d'établissement, en tant que responsable de la conformité des traitements des données personnelles des élèves, au regard des dispositions du RGPD. Une telle application étant particulièrement

gourmande dans la collecte des données personnelles, il était primordial d'informer la cheffe d'établissement de l'utilisation pédagogique de cet outil afin qu'elle puisse formuler son avis quant à sa potentielle utilisation au sein de l'établissement.

Ceci étant, une fois le compte Instagram du CDI créé, il a fallu communiquer son existence à l'ensemble de la communauté scolaire (Annexe 2). Une infographie a ainsi été réalisée en ce sens, faisant appel à la technologie du QR code, permettant d'accéder directement à la page recherchée, en le flashant à l'aide de son Smartphone. Cette infographie a fait l'objet d'une campagne d'affichage dans l'établissement, ainsi que d'un message d'information sur l'ENT de l'établissement.

Aujourd'hui, 44 publications ont été effectuées sur la page. Celle-ci compte 134 abonnés. Annonce des nouveautés du fonds documentaire, que ce soit au niveau des fictions, des documentaires ou des revues ; valorisation des projets menés au CDI comme les expositions « Dessine-moi la Méditerranée », ou bien encore les différents travaux d'élèves ; le compte Instagram du CDI permet une communication centrée sur l'image, à partir d'un outil plébiscité par les élèves (Annexe 3). Cette communication permet de questionner la posture du professeur documentaliste dans sa manière de créer une interaction sociale avec les élèves. Les fonctionnalités de la communication numérique sont ainsi utilisés à bon escient : folksonomie, ou encore utilisation des émoticônes, qui sont des courtes figurations symboliques des émotions.

Certains élèves se rendent alors au CDI emprunter un ouvrage suite à une publication le mettant en valeur. L'utilisation de cet outil s'avère ainsi efficiente dans la communication avec les élèves de l'établissement. Néanmoins, il faudra poursuivre l'effort de valorisation dans le temps pour accroître la popularité de cette page auprès de la communauté de l'établissement, notamment grâce à des séances pédagogiques en éducation aux médias et à l'information.

2.3 Réinvestir ces connaissances dans sa pratique pédagogique : les réseaux sociaux dans l'éducation aux médias et à l'information

Dans son ouvrage *La fabrique du crétin digital : les dangers des écrans pour nos enfants*, Michel Desmurget, docteur en neurosciences et directeur de recherche de l'INSERM, relate les données d'une étude menée en 2015 auprès d'adolescents américains afin d'estimer leur consommation des écrans. Selon lui, le résultat est sans

appel : « A l'adolescence, que nous situerons ici entre 13 et 18 ans, le temps d'écrans augmente encore sensiblement sous l'effet notamment de la généralisation des Smartphones. La consommation quotidienne de numérique atteint alors 6h40. »

« Cumulé sur un an, [...], les écrans absorbent autant de temps qu'il y a d'heures cumulées d'enseignement du français, des maths et des SVT durant tout le secondaire. » Si le constat est alarmiste, la consommation des écrans par les adolescents a vraisemblablement été fortement accrue durant cette dernière année, marquée par le contexte de crise sanitaire et de distanciation sociale.

Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) du Lycée Périer a alors diligenté une action envers les classes de Terminales afin de leur proposer des séances de réflexion autour de leur consommation des écrans, suite notamment à une recrudescence des témoignages de parents qui constataient des troubles du sommeil chez leurs enfants.

A la suite d'un entretien avec la cheffe d'établissement, nous avons décidé, ma collègue et moi-même, de proposer une séance éducative d'une heure à destination de ces classes afin de construire ensemble des pistes de réflexion pour des écrans moins captivants.

L'objectif était d'amener les élèves à comprendre les mécanismes cognitifs à l'œuvre dans la pratique des réseaux sociaux ainsi que les stratégies des principaux designers graphiques. En outre, cette séance étant à destination des Terminales, nous avons voulu privilégier le débat oral dans l'optique de les préparer au grand oral qui se tiendra au mois de Juin.

A l'issue d'échanges autour de documents vidéo sélectionnés, nous avons demandé aux élèves de proposer quelques pistes pour réduire leur consommation des écrans, et notamment des réseaux sociaux. L'outil numérique Wooclap a ainsi été utilisé pour recueillir les mots des élèves. Concrètement, ils devaient scanner le QR code projeté sur écran pour accéder à l'espace d'écriture. Une fois le texte enregistré nous avons pu extraire toutes les données sur un document au format texte.

La fermeture des établissements scolaires durant le mois d'Avril ayant impacté la poursuite de ces séances, nous n'avons pu, à l'heure actuelle, recueillir toutes les idées des élèves issus des différentes classes.

Lorsque nous aurons rencontré l'intégralité de celles-ci, l'objectif sera de sélectionner les propositions les plus pertinentes afin de créer une infographie numérique : « Pour des écrans moins captivants : les 10 conseils des Terminales ». Cette infographie fera alors l'objet d'une campagne d'affichage dans l'enceinte de l'établissement. Elle sera également communiquée via l'ENT du lycée, ainsi que sur le portail documentaire.

Mais au delà de cette communication scolaire, nous allons encourager les élèves à participer à la diffusion de ce document sur les réseaux sociaux. En effet, celui-ci sera évidemment communiqué sur le compte Instagram du CDI. Les élèves pourront partager cette infographie sous forme de « story » sur leurs propres comptes afin de diffuser ce travail. L'objectif est multiple : valoriser leur propre création, publier une information de manière responsable sur les réseaux sociaux, et par là même, découvrir le réseau social du CDI de l'établissement.

Ironie tout de même, cette initiative permet de responsabiliser les élèves de Terminales en leur permettant de créer une charte pour des écrans moins attrayants en la communiquant... sur des écrans.

3. Valoriser l'activité et les projets menés par le professeur documentaliste

Le choix de développer l'attractivité et de valoriser l'activité du CDI grâce à des outils de communication numériques s'opère finalement en construisant des actions pédagogiques et éducatives concrètes avec les élèves de l'établissement. Ces outils peuvent constituer finalement un moyen de diffusion des différents travaux effectués avec le professeur documentaliste. L'enjeu est alors de comprendre que la publication est une action de communication, de mise à disposition d'un document pour un public donné. L'élève doit ainsi connaître différents outils de publication et choisit, en fonction du public qu'il vise, l'outil et le support le plus adapté.

Pour ce faire, deux projets peuvent amener les élèves à comprendre et mettre en pratique la notion de publication à destination de la communauté scolaire : la création d'un journal numérique du Lycée ; la diffusion d'une Webradio sous forme de podcast numérique.

3.1 La création d'un journal scolaire numérique

L'objectif était de créer un média scolaire lycéen d'expression libre, basé sur les centres d'intérêts des élèves, leur vie lycéenne, et l'ouverture culturelle de l'établissement. Un tel projet s'inscrit alors dans le parcours citoyen et sera mentionné dans l'application Parcoursup, afin de valoriser l'engagement de chaque participant. Il s'agit avant tout de contribuer à l'animation de la vie lycéenne en favorisant la liberté d'expression. Ce projet a alors pris la forme d'un club journal ouvert à tout élève volontaire, organisé au CDI pendant la pause méridienne du mardi.

Auparavant, le projet de journal scolaire au sein de l'établissement a principalement consisté à accompagner les élèves dans l'écriture d'articles de presse dans le cadre de l'enseignement moral et civique (EMC) ou encore de l'option histoire des arts avec les professeurs de disciplines concernées. Ce projet s'inscrivait dans le cadre de travaux ponctuels puisqu'il n'était publié sur l'ENT de l'établissement qu'une seule fois dans l'année. Après concertation, une volonté de créer un journal scolaire pour permettre aux lycéens de réellement s'exprimer dans l'enceinte de l'établissement a émergé.

Les journaux lycéens disposent en effet d'une réglementation spécifique qui permet aux lycéens, même mineur, d'exercer la responsabilité de publication. Les nouveaux

programmes du lycée incitent fortement les lycéens à s'exercer à la prise de parole publique, en profitant des moyens médiatiques dont ils disposent. Les enseignants ont un rôle essentiel à jouer dans cette expérience pour amener les élèves à assurer la responsabilité de publication dans leurs médias. Quel que soit le projet de journal, le désir d'expression des élèves devra rencontrer le besoin d'information de leur public.

Une réunion avec les représentants du Conseil de Vie Lycéenne (CVL) et de la Maison des Lycéens (MDL) a alors été organisée pour présenter ce projet. Le CVL est une instance de l'établissement qui permet aux élèves de s'impliquer dans les intérêts de la communauté scolaire au sein du Lycée. La maison des lycéens est une association régie par la loi de 1901 qui permet aux élèves de s'épanouir dans la conduite et le suivi de projets autour de la vie Lycéenne.

Une infographie invitant les élèves de l'établissement à participer au club a été diffusée sur le réseau social du CDI, sur l'ENT, ainsi que sur les panneaux d'affichage du Lycée (Annexe 4). Un comité de rédaction, noyau dur du club, a ainsi été composé avec une quinzaine d'élèves, de la 2nd à la Terminale, pour commencer à travailler sur le journal du lycée, qui s'intitule le *Pétill'Périer*. Le comité décide alors du contenu du journal et de son organisation. Il en assure donc la cohérence en choisissant les thèmes et les dossiers, en déterminant l'angle et la nature des articles (reportage, interview...) ; il répartit le travail parmi l'équipe de journalistes rédacteurs, en fonction des préférences ou des centres d'intérêt de chacun ; il accepte ou rejette les articles proposés ou demande aux auteurs des modifications ; il veille à la qualité rédactionnelle, au respect du lecteur ciblé, à savoir le lycéen. Les articles doivent en définitive être lisibles, illustrés et doivent informer. Ce comité fonctionne sur la concertation, l'écoute, la proposition et l'entraide, la conception d'un journal étant un travail d'équipe. Chaque élève a pu choisir un rôle au sein de cette rédaction. Concrètement, tous les élèves proposent un sujet d'article au groupe. S'ensuit un débat pour estimer de la pertinence de ce sujet au regard du public de l'établissement. Car si les élèves ont une liberté dans le choix des thématiques qu'ils veulent aborder, ils doivent garder à l'esprit que leurs articles vont être diffusés aux lecteurs du Lycée. Ils construisent à ce titre une ligne éditoriale du journal. Certaines propositions ont alors donné lieu à des débats riches, mais aucune n'a été rejetée par les élèves. Les premières réunions du comité ont principalement été consacrées à une étude du cadre juridique et des règles de diffusion du journal. Les élèves avaient de nombreuses connaissances notamment sur

le droit d'auteur, le droit à l'image, mais négligeaient le droit de l'image. Il a fallu remédier à ce manque d'information, notamment dans la perspective d'illustrer certains articles avec des images libres de droit, sous licence *creative commons*.

Outre leur rôle de rédacteur au sein du comité, chaque élève a choisi d'effectuer une seconde tâche, après avoir assisté à une présentation des différentes activités au sein d'un comité de rédaction. Ainsi, certains élèves se sont portés volontaires pour endosser le rôle d'illustrateur ou d'illustratrice. Ils ont alors la tâche de sélectionner les illustrations propres à illustrer les articles, voire de les créer à l'aide d'outils graphiques numériques, avant de les proposer aux rédacteurs du comité. Le logo du journal par exemple a fait l'objet de plusieurs propositions d'élèves avant de sélectionner le plus pertinent. Une élève a choisi de s'occuper de la maquette du journal, afin d'homogénéiser son contenu et d'adopter une charte graphique cohérente. D'autres élèves ont préféré se charger du volet communication du journal, particulièrement les représentants de la MDL, qui ont l'habitude de diffuser des informations sur les réseaux sociaux de l'établissement. En définitive, outre l'objectif de développer les compétences rédactionnelles des élèves et valoriser leurs productions écrites, ce club journal a permis de mutualiser les compétences de chacun dans un projet de groupe destiné à stimuler la créativité de tous.

En ce qui concerne les outils adoptés pour organiser, communiquer, et collaborer avec tous les membres, plusieurs ont été employés :

L'outil de fabrication d'un magazine scolaire numérique Madmagz, disponible dans le bouquet de ressources mises à disposition par la région sur la plateforme Correlyce, a été privilégié pour publier numériquement les exemplaires dudit journal.

L'outil Google Drive a été utilisé comme outil de communication avec les élèves pour déposer tout type de document utile à l'accompagnement pédagogique autour du projet. Il s'agit d'une spécificité de l'établissement, tous les élèves ont une messagerie sur le serveur Gmail. En premier lieu, c'est l'outil Trello qui avait été proposé afin de collaborer, d'organiser et de planifier les tâches avec les élèves. Cependant, ces derniers étant plus familier avec Google Drive, nous avons privilégié cet outil.

Enfin, le réseau social Instagram, outil de communication numérique a été utilisé pour valoriser l'activité des élèves, l'avancée de leurs travaux et appuyer la diffusion du journal.

Les élèves ont ainsi pu s'investir dans un projet, de sa phase d'élaboration, à sa diffusion à destination de la communauté scolaire. Cette année scolaire a toutefois été marquée par des contraintes sanitaires importantes qui ont impacté les calendriers de réunion, notamment avec l'accueil de certaines classes en demi-groupe. Ainsi, tous les élèves ne pouvaient assister ensemble à chaque comité de rédaction. Ils ont toutefois fait preuve d'une assiduité et d'une motivation remarquable. Au delà, ils ont eu à cœur de porter ce projet pour redonner un peu de dynamisme à la vie lycéenne et mettre en place un média d'expression au sein de l'établissement. Au delà, ce projet a permis aux élèves de se familiariser avec la notion de liberté d'expression, pour pouvoir l'exercer.

3.2 La diffusion d'une Webradio sous forme de podcast numérique

Un second projet a été conçu afin d'amener les élèves à travailler sur un dispositif de communication numérique. En effet, deux enseignantes de spécialité Histoire Géographie Géopolitique & Sciences Politiques (HGGSP) ont sollicité notre collaboration en tant que professeurs documentalistes, afin de travailler sur des thématiques propres à l'Education aux Médias et à l'Information, en proposant aux élèves de produire des podcasts numériques diffusés à partir d'une Webradio. Ce projet devait être mené en partenariat avec des journalistes de l'association des Webreporters de Martigues. Cette dernière a pour principal objectif l'initiation aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour tout public, ainsi que l'Education aux Médias et à l'Information, notamment auprès du jeune public. Ses principales actions s'articulent autour de la création de webradios, de webTV ou bien de blogs pour initier les lycéens et les collégiens au bon usage des TIC et des médias d'information. Les nouvelles technologies numériques sont alors au cœur de ses préoccupations.

L'objectif pédagogique, quant à lui, se situait autour de la préparation des élèves aux examens grâce à l'apprentissage des TIC et du numérique, au développement de la créativité, au travail sur l'oralité dans l'optique de préparer l'épreuve du grand oral du bac, au travail de rédaction et de synthèse favorisant la liberté d'expression, ou encore,

de sélection de l'information. En outre, ce projet favorisait l'apprentissage du travail d'équipe ainsi que du sens des responsabilités.

En définitive, il permettait de développer un travail sur l'exercice de l'esprit critique. Trois thématiques d'étude avaient ainsi été retenues par les professeurs de spécialité : les théories du complot, la désinformation et la propagande. Il s'agissait d'apprendre comment se fabrique l'information, en analysant différents types de médias et de formats, en comprenant le circuit de l'information, et en s'interrogeant sur le travail des journalistes. En outre, ce projet aurait permis d'amener les élèves à se prémunir contre les manipulations qui peuvent altérer l'information tout en favorisant un travail sur l'exercice de la prestation orale dans un exercice contraint et cadré. Ce type de projet s'insère parfaitement dans le parcours citoyen des élèves au titre des compétences en EMI à développer suivantes : utiliser les médias de manière responsable ; exploiter l'information de manière raisonnée ; et exercer son esprit critique par rapport aux informations. Au delà de l'accompagnement des élèves lors des différentes phases en atelier du projet, il a été proposé aux professeurs de spécialité de mener des séances pédagogiques en alternant cours magistraux en salle de classe, dispensés par leurs soins, et Travaux Dirigés (TD) d'application au CDI avec les professeurs documentalistes, à partir des trois thématiques retenues. En premier lieu, il s'agissait d'accompagner les élèves dans la constitution d'un dossier documentaire sur chacune d'elles en effectuant des recherches au CDI.

Puis, des séances pédagogiques avaient été construites pour développer les compétences des élèves en EMI. En prenant le thème des théories complotistes comme exemple, une séance « déconstruire les théories complotistes » avait été proposée. Les élèves devaient, pour commencer, visionner un document vidéo qui exposait une théorie complotiste. Aucune indication n'était donnée sinon de prendre des notes sur le contenu. Des questions étaient ensuite posées pour faire émerger le caractère délibérément trompeur de la vidéo. Un second visionnage était alors réalisé pour analyser la forme de la vidéo (sons, intonations, discours...). L'objectif était d'amener les élèves à analyser la fabrique de l'information mais également à s'emparer des techniques numériques pour communiquer. De plus, cette approche permettait de les encourager à toujours croiser plusieurs sources d'information.

En parallèle, il aurait été intéressant d'accompagner les élèves à la pratique de la veille informationnelle étant donné qu'ils devaient produire un travail en groupe, susceptible d'être présenté à l'oral sous forme de podcast numérique. Cela aurait permis de les accompagner dans la sélection de l'information, son évaluation et son partage avec leurs camarades, via des outils numériques de curation, en utilisant des mots-clés.

Enfin, pour accompagner ce projet, notamment dans son objectif de préparation à l'oral, Le CLEMI de l'Académie de Bordeaux a édité un dossier réalisé en Novembre 2019, intitulé « se préparer à l'oral par la pratique médiatique ». Des fiches sont ainsi proposées pour travailler la pratique de l'oral avec les élèves, notamment autour de la fluidité des propos, du langage non verbal, du travail sur la voix, ou encore des intonations.

Le projet avait donc ainsi été construit et proposé aux professeurs de discipline HGGSP. La crise sanitaire ayant malheureusement impacté l'organisation des établissements scolaires et des structures partenaires, l'association des Webreporters de Martigues a dû décliner sa participation audit projet, qui n'a finalement jamais vu le jour. Les podcasts créés par les élèves devant être communiqués via la plateforme de diffusion de l'association, il aurait été pertinent de produire un compte rendu de ce projet agrémenté des liens d'écoute, sur le portail documentaire du CDI. Au delà, les différentes phases de son acheminement auraient pu faire l'objet de publications sur le réseau social Instagram. En définitive, il aurait représenté un bel exemple de valorisation des travaux d'élèves à travers une communication via des outils numériques.

Conclusion

Le professeur documentaliste accueille tous les élèves de l'établissement au CDI pour les accompagner dans leur réussite scolaire et leur épanouissement personnel. De plus, il veille à enseigner, en collaboration avec d'autres professeurs de disciplines, une culture commune autour de l'Education aux Médias et à l'Information. Ces trois gestes professionnels, dirigés vers les élèves, sont ainsi complémentaires.

L'accueil recouvre alors les situations informelles où le professeur documentaliste interagit avec les élèves, à la suite d'une demande de leur part, ou à la suite de l'expression d'un besoin. L'accompagnement est une réponse pédagogique à une demande scolaire, éducative ou documentaire. Enfin, l'enseignement concerne les séances pédagogiques formelles où le professeur documentaliste prend en charge un groupe classe. L'activité de communication, qu'elle soit interne ou externe à l'établissement, réalisée sur support physique, ou numérique, est en définitive dirigée vers les élèves. Elle représente finalement le prolongement des gestes professionnels du professeur documentaliste au sein du CDI. Car travailler sur un projet d'édition d'un portail documentaire, ou d'intégration sur un réseau social, c'est bien évidemment en complément d'une politique d'accueil, d'accompagnement et d'enseignement. Le professeur documentaliste tisse des liens particuliers avec les élèves, notamment en ce qui concerne l'accueil, puisqu'il est responsable d'un espace ouvert à tous les membres de la communauté éducative. La constitution d'une interaction numérique avec les élèves ne peut se faire au détriment d'une interaction physique, préalable.

Un CDI ne pourrait donc pas fonctionner uniquement grâce à une interface numérique. Le « CDI virtuel » est donc un concept qui se définit en prenant en compte la dualité de l'espace. D'un côté, un espace documentaire physique, et de l'autre, sa projection numérique, lui conférant une identité sur un réseau social par exemple. Ce sont bien toutes les activités menées par le professeur documentaliste, qu'elles soient déployées autour de l'accueil, de l'accompagnement ou bien de l'enseignement, qui représentent la source d'une politique de valorisation et de développement de l'attractivité du CDI, grâce à une communication via des outils numériques.

Références bibliographiques

Amey, P., & Salerno, S. (2015). Les adolescents sur Internet: expériences relationnelles et espace d'initiation. *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 6. <https://doi.org/10.4000/rfsic.1283>

BAROMÈTRE DU NUMÉRIQUE 2019 Enquête sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française en 2019. (2019). Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie. https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/rapport-barometre-num-2019.pdf

Beyaert-Geslin, A. (2018). Architecture de l'information versus design de l'information. *Études de communication. langages, information, médiations*, 50, 161-174. <https://doi.org/10.4000/edc.7651>

Boullier, D. (2020). *Comment sortir de l'emprise des réseaux sociaux*. Le Passeur Editeur.

Broudoux, É., Chartron, G., & Chaudiron, S. (2013). L'architecture de l'information : quelle réalité conceptuelle? *Études de communication. langages, information, médiations*, 41, 13-30. <https://doi.org/10.4000/edc.5379>

Cardon, D. (2019). *Culture Numérique*. Presses de Sciences Po.

Desmurget, M. (2019). *La fabrique du crétin digital: les dangers des écrans pour nos enfants*. Editions du Seuil.

Dujol, L., & Mercier, S. (2017). *Médiation numérique des savoirs : Des enjeux aux dispositifs*. Les Editions Asted.

Heizmann, B., & Royer, E. (2019). *Le Professeur Documentaliste*. Réseau Canopé.

Michet, F. (2017). Le CDI a-t-il trouvé son double numérique? *InterCDI*, 267.

Salaün, J.-M. (2012). *Vu, lu, su: Les architectes de l'information face à l'oligopole du Web*. Editions La Découverte.

Sarcy, B. (2018). Communiquer en BU à l'ère des réseaux sociaux numériques. *Arabesques*, 91, 4-6. <https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=159>

Annexes

Sommaire des annexes

- Annexe 1 : Infographie d'accueil du CDI
- Annexe 2 : Infographie Instagram du CDI
- Annexe 3 : Visuel du compte Instagram du CDI
- Annexe 4 : Infographie du Journal Scolaire



Le Centre de Documentation et d'Information

Les professeurs documentalistes

Mr Goti et Mme Atlan

Que trouves-tu au CDI?



des romans, albums,
documentaires, mangas, BD,
poésies,...



des magazines



des postes informatiques pour faire
des recherches



Un espace orientation (Onisep)
pour trouver de l'information sur
les métiers, études...



Pourquoi venir ?

Emprunter des livres : **4 documents** au
total durant **2 semaines**

Faire un travail de **recherche**

Travailler en groupe dans la **salle de
réunion du CDI**

Te **détendre** en lisant

Participer aux différents **clubs** à la pause
déjeuner

Pour **emprunter ou rendre** un livre

Les horaires d'ouverture



**Lundi, Mardi, Jeudi,
Vendredi**
9h - 12h
12h45 - 17h15

Quand venir ?

Pendant les **récréations**

Pendant une heure de **permanence**

Pendant la **pause déjeuner** à partir
de **12h45**



Les Règles de Vie

Pendant les heures de permanence,
venir au CDI dans un **but précis**

Se désinfecter les mains avec du gel
hydroalcoolique en entrant

Donner son **carnet de correspondance**
et s'inscrire sur le cahier de présence

Demander l'**autorisation** avant d'utiliser
l'**ordinateur**.

Parler à voix basse

Remettre les livres à leur place

Utiliser les **écouteurs** quand on consulte
un document sonore

Prendre soin du matériel, laisser les
tables propres et jeter vos déchets dans
la poubelle

powered by

 **PIKTOCHART**

Pour mieux vous tenir au courant de son
actualité, des nouveautés et
de la vie culturelle de Marseille...

Le CDI arrive sur Instagram !



Pour nous rejoindre il suffit de flasher le QR code ci-dessous



VIE PRIVEE

Afin de préserver votre vie privée, nous vous informons que nous ne nous abonnerons pas à vos comptes personnels ;)



cdilyceeperier

Modifier profil



44 publications 134 abonnés 134 abonnements

CDI du Lycée Périer

Compte Insta du CDI du Lycée Périer. Vous y trouverez nos dernières nouveautés et des infos sur nos projets.

Portail documentaire :
0130036u.esidoc.fr

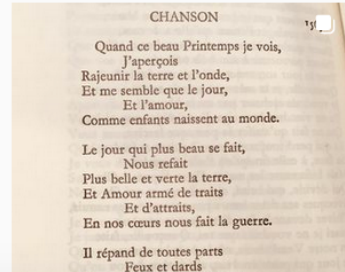
PUBLICATIONS

REELS

IGTV

ENREGISTREMENTS

IDENTIFIÉ(E)



JOURNAL DU LYCEE

PETILL'PERIER



**VENEZ VOUS
INSCRIRE AU CDI !**

4ème de couverture

Au regard d'une expérience menée dans un CDI de lycée général et technologique, l'objectif de cette étude est d'analyser comment amener les élèves à s'imprégner de ce lieu éducatif. Dans cette optique, un Centre de Documentation et d'Information (CDI) doit être présenté et perçu comme un environnement d'ouverture, et de développement culturel et personnel. Partant du constat que les élèves communiquent grâce à l'utilisation des technologies numériques (TiCE), la question qui se pose est donc : comment développer l'attractivité et valoriser l'activité d'un Centre de Documentation et d'Information (CDI) grâce à l'utilisation d'outils de communication numériques ? Deux pistes sont envisageables : d'une part, travailler sur l'architecture du portail documentaire, qui représente le double numérique du CDI ; d'autre part, mettre en place un réseau social pour la communauté scolaire. Dans tous les cas, ce mémoire soutient qu'il est nécessaire d'organiser des actions pour les utilisateurs afin de comprendre leurs besoins éducatifs, et d'améliorer les processus de communication efficaces en fonction des élèves. En conclusion, la communication semble être un facteur pertinent et important pour entrer en contact avec les usagers du CDI et, par conséquent, pour les impliquer et les captiver. Mais, avant tout, le professeur documentaliste doit adopter une politique d'accueil et d'accompagnement des élèves au sein de son espace physique.

Mots clés : CDI, réseaux sociaux, stratégies de communication, outils de communication numériques

Considering my experience in a General and Technological High School CDI, the aim of this study is to analyse how getting students to assimilate this educational place. In this regard, a Documentation and Information Centre (CDI) must be introduced and perceived as an openness, cultural and personal development environment. Students learn and communicate through the use of digital technologies (TiCE). By the way the question is: How to develop the attractiveness and enhance the activity of a Documentation and Information Centre (CDI) through the use of digital communication tools? There are two possible directions: first, working on the architecture of the document portal, which represents the digital double of the CDI; secondly, setting up a social network for the school community. In all cases, this dissertation argues that it

is necessary to organise actions for users to understand their educational needs, and to improve effective communication processes in student-oriented ways. To conclude, communication seems to be a relevant and important factor to connect with CDI customers, and, as a result, to involve and to captivate them. But, first of all, the documentalist teacher must adopt a policy of welcoming and accompanying students in a face-to-face issue.

Keywords: CDI, social network, communication processes, digital communication tools